

Politique de santé

Neuf fédérations et associations ligériennes invitent les tutelles à discuter de l'avenir des Ehpad

Publié le 02/11/15 - 16h02 - HOSPIMEDIA

Prenant acte de la discussion au Parlement de la loi Vieillesse et des difficultés rencontrées en Pays de la Loire par un certain nombre d'Ehpad, neuf fédérations du secteur médico-social et associations d'usagers* ont engagé une démarche commune. Par le biais d'un courrier envoyé mi-octobre à l'ARS et aux cinq départements de la région, elles font part de leur volonté d'"enrichir la réflexion et être force de propositions sur les conditions d'accueil et d'accompagnement des personnes âgées en Ehpad, tout en prenant en compte la politique de maintien à domicile et ses limites". "Il s'agit d'une démarche collective et constructive", assure Patrick Martin, président de l'Uriopss Pays de la Loire.

Selon les neuf organismes, la nécessaire adaptation de l'offre au vieillissement démographique, questionne les équilibres entre habitat et hébergement. Sans remettre en cause la politique de maintien à domicile prônée par les pouvoirs publics, ils appellent à ne pas oublier les Ehpad. En effet, se focaliser uniquement sur le domicile entraînerait un risque de rupture dans le parcours des personnes âgées, explique Patrick Martin. L'accompagnement des seniors doit alors se faire dans une "diversité de réponses". Il note également que les structures sont "créatrices d'emplois sur les territoires". En 2013, 57 400 équivalents temps plein étaient consacrés à l'accompagnement en institution des personnes âgées dépendantes, précise le document.

"Le courrier est une invitation à l'ARS et aux conseils départementaux à participer à ce dialogue avec nous et à réfléchir de quelle façon les autorités publiques peuvent accompagner plus spécifiquement les Ehpad sans rester uniquement dans un dialogue budgétaire", ajoute le président de l'Uriopss. Le courrier évoque comme condition indispensable à ce dialogue de gestion : la proximité des interlocuteurs et leur collaboration "étroite et dynamique" pour la mise en œuvre du projet d'accompagnement. Les co-signataires soulignent également la nécessité d'une analyse des besoins, associant les parties prenantes. Les partenaires listent alors les sujets qu'ils souhaitent exposer, tout en précisant avoir identifié au préalable "un certain nombre de leviers". Au-delà de la notion de parcours et des points de rupture potentiels entre domicile et hébergement, ils souhaitent évoquer le modèle économique des Ehpad et la qualité de l'emploi et de vie au travail. Ils se positionnent enfin sur une politique d'accompagnement des personnes âgées, lisible, articulée et cohérente sur les territoires.

Cécile Rabeux

* Association des directeurs au service des personnes âgées (AD-PA) ; association des aînés résidant en collectivités et de leurs familles (ARCF) 53 ; association départementale de soutien et de coordination de la vie sociale (ASCVS) ; Fehap ; Fnadepa ; FHF ; **Fnaqpa** ; France Alzheimer ; Uriopss